

Note d'information au personnel

Vote électronique pour les élections professionnelles locales 2022

Les élections professionnelles se dérouleront entre le 1^{er} décembre 2022 et le 08 décembre 2022 par voie électronique via internet (cf. décret n° 2011-595 du 26 mai 2011). Elles seront organisées dans le respect des principes fondamentaux des opérations électorales à savoir :

- La sincérité des opérations électorales ;
- L'accès au vote de tous les électeurs ;
- Le secret du scrutin ;
- Le caractère personnel – libre – anonyme du vote ;
- L'intégrité des suffrages exprimés ;
- La surveillance effective du scrutin ;
- Le contrôle a posteriori par le juge de l'élection.

Le système de vote électronique sera mis en œuvre par un prestataire indépendant « Neovote », les modalités de fonctionnement seront les suivantes :

- Le site de vote à l'attention des électeurs sera accessible 7J/7 et 24h/24 entre la date et l'heure d'ouverture et la date et l'heure de clôture du vote au moyen de tout terminal usuel connecté à Internet (ordinateur, tablette, smartphone) ;
- L'électeur se connectera au site de vote en saisissant un identifiant aléatoire personnel généré par le système de vote qu'il aura reçu par email et une donnée personnelle ;
- Via le site de vote, les électeurs accéderont aux informations relatives aux scrutins les concernant : listes électorales, candidatures, composition des bureaux de vote. Les logos et les professions de foi des organisations syndicales seront accessibles sur le site de vote ;
- Avant d'exprimer son vote, l'électeur sera invité à retirer son mot de passe généré aléatoirement par le système qu'il recevra selon son choix par email, sms ou via un serveur vocal ;
- Pour voter, l'électeur accèdera, pour chacun des scrutins le concernant, aux listes de candidats ou candidatures de sigle des organisations syndicales candidates, lesquelles apparaîtront simultanément à l'écran. Le vote blanc sera possible. L'électeur sera invité à exprimer son vote. Le vote apparaîtra clairement à l'écran avant validation et pourra être modifié avant validation. La validation de l'électeur par la saisie de son mot de passe rendra définitif le vote et interdira toute modification ou suppression du suffrage exprimé ;
- Une procédure de réassort, à l'attention des électeurs ayant perdu ou n'ayant pas reçu leurs identifiants, sera mise en place. Elle permettra aux électeurs de recevoir

à leur convenance par email, par sms ou via un serveur vocal, leurs identifiants personnels après authentification auprès de l'assistance téléphonique mise en place par « Neovote » ou via un formulaire de support en ligne. L'authentification des demandes reposera sur des données personnelles définies dans le protocole.

Une expertise sera réalisée par un expert indépendant afin de vérifier le respect, par le système de vote, des dispositions du décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 et de la délibération n° 2010-371 du 21 octobre 2010 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Afin d'aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote, la société « Neovote » mettra en place une cellule d'accueil téléphonique.

Celle-ci sera accessible via un Numéro Vert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 entre la date de transmission des identifiants et le jour du dépouillement des urnes.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail, des postes dédiés seront installés sur les sites de Villeneuve d'Ascq et de Lens. Le lieu exact reste à déterminer et sera communiqué à l'ensemble du personnel le mois précédent les élections. Ils seront accessibles pendant les heures de service, de l'ouverture jusqu'à la clôture des scrutins. Il sera veillé à ce que les conditions nécessaires à l'anonymat, la confidentialité et le secret du vote soient respectées.

Transmission des identifiants et mots de passe

Le système de vote génère pour chaque électeur un identifiant et un mot de passe aléatoires. L'identifiant permet à l'électeur de se connecter au site de vote ; le mot de passe lui permet, une fois qu'il s'est connecté au site de vote, de valider chacun de ses votes.

Les identifiants des électeurs leur seront adressés à leur adresse mail institutionnelle (prénom.nom@centralelille.fr) quinze jours avant le premier jour du scrutin.

Les emails contiendront, outre l'identifiant de l'électeur, l'adresse du site de vote, la période de vote, les coordonnées du support électeurs et un lien donnant accès au mode d'emploi du vote.

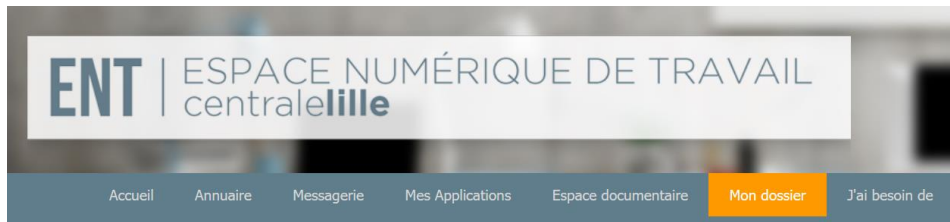
Dans le respect des recommandations de la CNIL issues de la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019, le mot de passe personnel de chaque électeur lui est adressé séparément de son identifiant, selon la procédure ci-après

- Muni de son identifiant, l'électeur se connecte au système de vote en saisissant sur la page de connexion son identifiant et la donnée personnelle attendue qui correspond au matricule (voir « mon dossier » dans l'ENT);
- Une fois connecté au site de vote, l'électeur est invité à retirer son mot de passe. L'électeur peut choisir les canaux de retrait suivants : email sms, ou serveur vocal (coordonnées librement choisies ; toutefois l'adresse mail devra être distincte de l'adresse mail institutionnelle).

Notice

Où trouver les données de connexion et de réassort dans l'ENT, onglet "mon dossier"

« <https://cas.centralelille.fr/> »



La donnée personnelle attendue = Matricule

Dossier Agent

Générale Contrats Identification

Information Administrative

Civilité :
Nom :
Prénom :
Nom patronymique :
Situation familiale :
N° INSEE :
Né(e) le :

Département de naissance :
Pays de naissance :
Pays de nationalité :

Adresse :

Statut :
Numen :
N° Matricule : 0000
Affectation :

La donnée de réassort = Numéro d'identifiant de la carte CMS en format décimal

Générale Contrats Identification

Annuaire

Mes Numéros Professionnels

Numéro	Liste Rouge
	☐

Annuaire Public **Ma Photo**

☐ Je désire être affiché dans l'annuaire public (site Internet)

☒ Je désire diffuser ma photo dans l'annuaire privé.

Compte Informatique

Login Mail

Identifiant CMS

Profil	Format Décimal
PERSONNEL	0000000000000000
Affectation	Format Hexadécimal
DOMAINE SERVICES GENERAUX	